

FICHE DE POSTE

Conseiller médical en charge de l'information médico-économique

Agence de Santé de l'Océan Indien
Direction des Etudes et des Systèmes d'Information

IDENTIFICATION DU POSTE

Famille Professionnelle : santé cohésion sociale jeunesse et sports

Emploi-type : chargé(e) d'observation sociale, sanitaire ou d'études épidémiologiques (FP2AFS02)

Fonction : Conseiller médical

Localisation du poste : Saint Denis de la Réunion. Toutefois, possibilité de déplacements sur toute l'île, ainsi qu'à Mayotte et en métropole.

Date prévisionnelle de prise de fonction : 01/07/2019

Cotation RIFSEEP du poste : groupe 3

Position dans le service

Le conseiller médical est membre de la cellule « Analyse Médico économique » et est directement rattaché au Directeur des Etudes et des Systèmes d'information.

Il collabore avec :

- l'équipe du service SI de Santé ;
- les autres services de la DESI ;
- les autres directions de l'ARS : Direction Générale, Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé, Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé, Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire et Délégation de l'île de Mayotte, appelée à constituer la future Agence de Santé de Mayotte.
- les partenaires externes de l'ARS : établissements de santé, EMS, réseaux, médecine de ville, associations de prévention, associations d'usagers... ;
- les acteurs nationaux (services centraux du ministère de la Santé, de la CNAMTS, de l'INPES, l'ATIH pour les missions qui lui sont confiées).

Présentation de la Direction

L'Agence de Santé Océan Indien couvre les territoires de La Réunion et de Mayotte. Elle disparaîtra au 1er janvier 2020 au profit de deux ARS, l'une pour Mayotte, et l'autre pour La Réunion, toutes deux de plein exercice mais pouvant assurer en commun certaines activités nécessaires aux missions de chacune.

L'ARS Océan Indien est organisée en plusieurs directions :

la Délégation de l'île de Mayotte, appelée à constituer la future Agence de Santé de Mayotte, la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé, compétente pour La Réunion, la Direction de la Régulation et de la Gestion de l'Offre de Santé, compétente pour La Réunion, la Direction des Etudes et des Systèmes d'Information en Santé, la Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire, regroupant la santé environnementale et la lutte anti-vectorielle

la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales, ces trois dernières, aujourd'hui compétentes pour La Réunion et Mayotte, agiront au 1er janvier 2020 essentiellement pour l'ARS de La Réunion, à l'exception de la Direction des Etudes et des Systèmes d'Information en Santé dont les activités contribueront aux missions des ARS des deux îles

La direction des études et des systèmes d'information (DESI) contribue à éclairer et aider dans une dynamique transversale, les décisions de la direction générale pour le pilotage de la politique de santé et la régulation du système de santé, ainsi que celles relatives aux actions s'y inscrivant et menées par l'ensemble des directions de l'ARS OI. Outre cette dimension, elle veille au bon fonctionnement des architectures informatiques et des projets internes de l'ARS OI, au développement des systèmes d'information régionaux des offreurs de soins et porte le service de documentation interne.

Le périmètre de compétences de la DESI et des services qui la composent recouvre les deux îles de La Réunion et de Mayotte. En référence à l'approche matricielle des organisations en ARS, son positionnement, place la DESI au croisement du levier d'action dont elle a la charge (observation, études, évaluations, systèmes d'information en santé, structures informatiques, documentation) et de l'ensemble des secteurs d'intervention de l'ARS OI (sécurité sanitaire, prévention et promotion de la santé, soins ambulatoires, hospitaliers, professionnels de santé, médico-social).

Présentation du Service

Le service Analyse Médico Economique est en charge de la réalisation ou de la des analyses relatives à la performance ou la pertinence des parcours de prise en charges afin d'éclairer les autres directions de l'Agence dans la réalisation de leurs missions.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A POURVOIR

MISSIONS :

Le conseiller médical peut être amené à participer à l'ensemble des activités de la direction.

Son champ spécifique d'expertise s'inscrit dans :

- la constitution, l'exploitation, la valorisation de l'information médico-économique (dont PMSI, SNDS) ;
- l'analyse de l'activité de production et de consommation du système de santé ;
- l'établissement de diagnostics de santé ;
- l'expertise médicale sur l'ensemble des missions du service et notamment sur les projets de télémédecine et de e-santé.

ACTIVITES :

Traitement de l'information médico-économique en complémentarité avec un autre chargé de projet :

- Participation à la validation des données d'activité des établissements de santé (MCO, SSR, HAD et psychiatrie) :
 - vérification de l'état des transmissions des établissements de santé à l'ATIH ;

- validation régionale au titre de l'ARS OI (recherche d'anomalies des traitements) ;
- préparation des arrêtés fixant le montant des ressources d'Assurance Maladie dû au titre de l'activité des établissements de santé ;
- Participation à l'animation d'un comité de suivi de l'activité hospitalière (COMSAH) et du COTRIM (médecins DIM, ARS, Organismes de sécurité sociale, ...).

Analyse de l'information médico-économique :

- Analyse des bases PMSI (MCO / dialyse / HAD / SSR / psychiatrie) et des bases SNDS ;
- Collecte et traitement des informations médico-administratives et participer à la construction des outils (indicateurs, tableaux de bord, ...) permettant de mesurer la performance et la qualité de l'offre de santé et des actions de santé ;
- Analyse la structure d'activité des opérateurs de santé : repérer les distorsions d'attractivité ; constater les fuites et fragilités entre offre et besoin au sein des territoires ;
- Promotion de l'activité d'analyse médico-économique des opérateurs de santé : tableaux de bord, utilisation des bases ; participation au réseau des gestionnaires médico-économiques au sein des établissements (médecins DIM, techniciens de l'information, ...), diffusion de bonnes pratiques ;
- Réalisation d'études régionales en rapport avec les données d'activités des établissements MCO, dialyse, HAD, psychiatrie, SSR, médico-social et du secteur ambulatoire ;
- Participation aux diagnostics pour déterminer la situation fine des constats médico-économiques ;
- Suivi et évaluation des indicateurs CPOM ARS/Etat pour les thématiques Pertinence des soins et Virage ambulatoire ;
- Travaux relatifs à l'intelligence artificielle et au BIG Data en Santé

Gestion du risque :

- Mise en œuvre et suivi des programmes de gestion du risque en collaboration avec le chargé de mission « Gestion du Risque » : réalisation d'études, exploitation des bases de l'Assurance Maladie (SNDS) et des données hospitalières (PMSI, ...) et médico-sociales, suivi des consommations et dépenses de santé /Analyse des tendances sur l'ensemble des prestations ambulatoire, hospitalière et médico-sociale ;
- Conduite d'un groupe de travail régional sur le virage ambulatoire dans le cadre des orientations du plan de transformation du système de santé ;
- Animation de la politique régionale en matière de pertinence des soins ;
- Membre de l'Unité de Contrôle Régionale et suivi des contrôles T2A.

Performance :

- Définition d'indicateurs d'évaluation des opérateurs en santé (réseaux de santé, MSP...) ;

Particularité du poste :

Participation souhaitable aux astreintes médicales de veille sanitaire

MARGE D'AUTONOMIE :

Dans le cadre de ses missions, travaille essentiellement en mode projet avec les partenaires internes et externes (cf. position dans le service) mais aussi sur des travaux annuels réguliers ou séquentiels et/ou à la demande ;

Met en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les travaux qui lui sont confiés ;

Rend compte de son activité au Directeur de la DESI ;

L'autonomie porte sur le mode d'exécution et d'organisation des tâches et les activités font l'objet de contrôles centrés essentiellement sur les résultats, sur le mode de résolution des problèmes et sur la qualité du travail fourni.

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

Médecin disposant des compétences en analyse de données statistiques du domaine médical : MISP, médecin sous convention collective de l'Assurance Maladie ou équivalent DIM.

Compétences professionnelles requises :

Connaissances :

Economie de la santé,

Analyses médico-économiques

Systèmes d'information hospitaliers en santé (PMSI)

Connaissance approfondie du SNDS et habilitation CNAMTS

Organisation du système de santé et de protection sociale et finances publiques

Mécanismes de financement et de tarification

Santé publique

Médicales

Savoir-faire :

Travailler en équipe

Traduire et expliciter ses résultats et ses observations auprès de publics divers (décideurs, population, institutions ...)

Savoir réaliser des présentations écrites et orales (notamment sous forme de tableaux et graphiques) ;

Maîtriser les outils informatiques : Word, Excel, Power Point, Access, SAS, R ;

Maîtriser la conduite de projet ;

Qualité rédactionnelles.

Savoir-être :

Travailler en équipe ;

Organiser et coordonner des travaux ;

Remonter l'information à sa hiérarchie.

Nota : comme tous les autres postes de l'ARS-OI, ce poste est ouvert à la candidature des travailleurs handicapés.

CONTACT

Personne à contacter pour tout renseignement sur le poste

M. Denis Lerat – DESI

Tél : 02 62 93 95 15

denis.lerat@ars.sante.fr

**Candidature à transmettre, accompagnée d'une lettre de motivation, à la Direction
des Ressources et des Affaires Générales :**

Par mail uniquement

Mail : ars-oi-recrutement@ars.sante.fr

Date limite de réception des candidatures : 12/06/2019